

**Zeitschrift:** Genava : revue d'histoire de l'art et d'archéologie  
**Herausgeber:** Musée d'art et d'histoire de Genève  
**Band:** 5 (1927)

**Artikel:** Le sol et l'habitation  
**Autor:** Blondel, L.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-727978>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 01.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



## LE SOL ET L'HABITATION

L. BLONDEL.

**N**ous ne pouvons, dans cette étude, nous limiter aux frontières politiques, mais nous devons considérer le problème de l'habitation dans son ensemble, par rapport à toute la région comprise entre le Jura, le Salève, le Mont de Sion, le Vuache et les Voirons. Cette division géographique, dont dépendent les conditions de l'habitat, n'a rien de commun avec les frontières d'état actuelles.

Genève et son territoire formaient jusqu'au XVI<sup>e</sup> siècle un tout organique et traditionnel qui n'a été rompu que par les conditions politiques qui ne répondent pas à la nature du pays. Plus on étudie cette question, plus on s'aperçoit que l'histoire proprement dite n'a eu que peu d'influence sur les formes primitives de l'habitat; celui-ci est resté le même des deux côtés des limites qui séparent maintenant Genève de la France. Il est évident que la proximité de la ville et les conditions économiques ont modifié fortement le caractère des centres ruraux.

Le bassin de Genève est l'aboutissement des vallées de l'Arve et du Rhône avec l'extrémité du lac. C'est un ensemble qu'on ne saurait arbitrairement morceler, la situation géographique et les habitudes nées d'une adaptation au milieu, qui sont plus fortes que les traditions historiques. La nature de l'habitation, l'implantation des villages, proviennent plus de la topographie et des courants économiques généraux que des conditions politiques particulières. Il y a naturellement des exceptions. Les hommes ont adapté leur vie au pays, à son climat, à son terrain, et non pas d'après des exigences historiques. Cependant des agglomérations sont nées exceptionnellement autour de Genève pour des raisons politiques et économiques, comme Carouge, Versoix-Ville, maintenant Annemasse. Nous nous limiterons donc à la région que nous avons indiquée, sans pénétrer plus avant dans le territoire savoyard. Il est

cependant certain que même ainsi le problème est mal posé, car la région du Genevois au-delà du Mont de Sion et du Salève appartient au même groupe de l'avant-pays alpin, et l'habitation y est très semblable à celle des environs de Genève.

Il ne nous appartient pas ici de retracer en détail les différentes phases historiques qui ont fait de notre pays ce qu'il est maintenant. Par sa situation heureuse, proche d'un lac aux rives peu escarpées, ce territoire a depuis les époques les plus reculées été choisi par les hommes pour y fixer leur demeure. Les courants humains les plus divers l'ont parcouru depuis l'antiquité et même avant, les trouvailles préhistoriques nombreuses montrent que des individus de races diverses ont apprécié ce séjour. Il est certain que ces hommes variés ont contribué à former un type d'habitation particulier, indépendamment des conditions géographiques, mais il n'est point facile, sinon impossible, de distinguer tous ces éléments les uns des autres. Ils se sont combinés, parfois superposés, sans que nous puissions affirmer leur provenance.

Parmi beaucoup d'autres, deux facteurs importants ont déterminé les emplacements des lieux habités : le régime des eaux et les routes. Le premier est un élément purement géographique, le second, conséquence du terrain, a une valeur économique.

\* \* \*

*Régime des eaux.* — Il est indubitable que l'habitation est en relation étroite avec le régime des eaux. M. Joukowski l'a montré dans son article ici même. Alfred Maury disait déjà : « La proximité des fleuves, des lacs grands et petits, des routes, détermina l'emplacement des villages et les cantons voisins offrant le sol le plus riche et le moins accidenté furent les premiers défrichés <sup>1</sup>. » Cette vérité reconnue partout trouve aussi sa preuve dans notre pays.

Le plus grand centre d'attraction dans notre région a été le lac. Dès l'époque de la pierre polie les habitants ont peuplé ses rives. Nous ne savons pas encore exactement s'ils s'établirent sur les eaux profondes ; une théorie non encore prouvée chez nous admet que les stations lacustres furent construites à une période où le niveau du lac n'était pas aussi élevé que maintenant et que ces habitations sur pilotis se sont édifiées dans des bas-fonds, des marais, en relation avec la nappe du lac <sup>2</sup>. A Genève, la station des Eaux-Vives se trouvait en tous cas près d'un marais, le Pré l'Evêque, communiquant avec le lac <sup>3</sup>. Du côté des Pâquis la situation a pu

<sup>1</sup> ALFRED MAURY, *Forêts de la Gaule et de l'ancienne France*, dans *Mém. Soc. Antiquaires de France*, t. 19, p. 270.

<sup>2</sup> En concordance avec les théories du D<sup>r</sup> Reinerth, P. VOUGA, *Les stations lacustres du lac de Neuchâtel*, *l'Anthropologie*, t. 33 (1923), p. 49.

<sup>3</sup> L. BLONDEL, *Origine du territoire des Franchises genevoises*, *Bulletin Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 4, p. 484 et plan.

être semblable<sup>1</sup>. Ailleurs nous n'avons pas de preuve pour ou contre cette théorie. Les points recherchés pour l'habitation sont les deux stations de Genève (Eaux-Vives, Pâquis), La Belotte, Bellerive, Hermance, Bellevue<sup>2</sup>.

Ce qui est plus certain, c'est la transposition des villages terrestres en face de toutes les stations lacustres. Il en est de même pour les agglomérations lacustres du bronze, plus avancées dans le lac, qui correspondraient à une période où le niveau du lac aurait été encore plus bas. Aux points d'habitation déjà mentionnés il faut ajouter à l'époque du bronze la grande cité de Genève, la Pointe à la Bise, la Gabiule, Anières, Versoix, la Console (Demi lieue), pour ne citer que les stations genevoises. Les villages terrestres, au lieu de s'établir sur la rive même, sont venus se fixer sur les hauteurs dominant le lac. Il n'est pas exclu que, même à ces époques de la pierre polie et du bronze, des huttes aient été construites sur terre ferme non loin des demeures lacustres. Sans en avoir aucune preuve il est bien probable que d'une façon concomitante il y a eu des établissements sur l'eau et en face sur terre. Genève même est née d'abord sur les eaux, alors que le promontoire de la ville actuelle était déjà fortifié et peut-être temporairement habité<sup>3</sup>. Ce parallélisme est un fait vérifié et non pas un simple hasard. Il montre la persistance des établissements humains dans un rayon donné. Il est probable qu'à une période de basses eaux a succédé à l'époque du fer une époque très humide, de fort ruissellement, qui a obligé les hommes à quitter les bas-fonds et à se réfugier sur les coteaux voisins.

La valeur du lac comme agent de peuplement est indubitable, c'était la seule voie ouverte et libre au milieu de la grande forêt primitive. L'intérêt du lac, au point de vue commercial, sa viabilité, n'ont fait qu'augmenter au cours des siècles; à l'époque romaine son importance était de premier ordre. La plupart des échanges se sont faits par voie d'eau<sup>4</sup>. Outre le lac, il semble que le Rhône a servi de voie d'accès naturelle, reliant le lac aux régions de l'ouest et du sud. Certes, des tronçons importants de ce fleuve ont joué ce rôle, assuré cette liaison, mais pas sur tout son parcours, car les rives sont très escarpées. Soit le Rhône, soit l'Arve, ont creusé un cours si encaissé, aux berges si abruptes, que les hommes ne pouvaient songer à s'établir sur les grèves. Pour éviter les crues rapides, l'homme ne pouvait s'installer près des rivières; il a recherché d'autres points élevés, plus sûrs. La preuve est là, presque aucun village n'est sur le bord immédiat du fleuve; tous ou presque tous sont sur les hauteurs avoisinantes. D'autre part il y a aussi eu un élément de défense: le Rhône à plusieurs reprises a servi de barrage, soit déjà à l'époque de César, plus

<sup>1</sup> Pour la situation de ces stations, L. BLONDEL, *Relevés des Stations lacustres de Genève*, *Genava* I, p. 88 et suiv.

<sup>2</sup> RAOUL MONTANDON, *Genève des origines aux invasions barbares*, 1922, p. 181-188.

<sup>3</sup> L. BLONDEL, *L'oppidum de Genève*. *Bull. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 4, p. 349.

<sup>4</sup> W. DEONNA, *Les nautes du lac Léman*, *Indic. Ant. Suisses*, 1925, p. 136 et suiv.; L. BLONDEL, *Le port gallo-romain de Genève*, *Genava*, III, p. 85 et suiv.

tard certainement au moment des invasions barbares, enfin pendant tout le moyen âge des châteaux, comme la Bâtie-Meillé, Peney, Cartigny, Epeisses, la Corbière, Pougny sont venus utiliser ces positions excellentes. Malgré ces difficultés, le Rhône a été suivi par les hommes dès l'époque de la pierre polie, les trouvailles le prouvent.

Il en est de même pour les rivières secondaires, comme l'Allondon, la Laire l'Aire, qui ont creusé des lits profonds, ne permettant que rarement des établissements sur leurs bords, et seulement dans leur voisinage. Seuls des moulins ont utilisé leur cours inégal et torrentueux. La valeur des cours d'eau est donc certaine pour le peuplement, le manque de sources a accentué chez nous la proximité des habitations et des rivières. Il est donc vrai de dire que, dans l'ensemble, les hommes ont remonté les fleuves, de la mer à leur source, mais le lac a joué un rôle infiniment plus considérable de civilisation, il a permis le développement d'agglomérations importantes.

M. Joukowsky a traité la question des sources, leur rareté ou leur débit insuffisant en temps de sécheresse. Il est de toute évidence que, malgré cette insuffisance, des lieux habités se sont groupés partout où une source, si minime soit-elle, pouvait être utilisée. Par exemple Ecogia, Sézegnin, Russin, Soral, et surtout Thônex, les Eaux-Vives, pour prendre quelques exemples. On sait que la plupart des sources étaient un objet de culte et portaient un nom rappelant cette divinité, comme Divonne, fontaine sacrée. Seul le pied du Jura est très riche en eau, eau qui a été largement utilisée par les agglomérations gessiennes et une partie du territoire genevois. Nous trouverions certainement dans le canton des sources, objets d'une adoration particulière, qui a pu se poursuivre pendant l'époque chrétienne. Nous avons relevé dans les actes, au territoire du Bouchet, en 1653, un lieu dit « En fontaine sainte »<sup>1</sup>; d'autre part un petit affluent du Vengeron qui prend sa source derrière Chambésy s'appelait « Nant dou Dex ou Des », maintenant le ruisseau des Châtaigniers<sup>2</sup>, même racine que *dea, deva, dia*, déesse de la source. La fontaine de « César » à Veyrier rappelle des légendes anciennes. Bien d'autres traces du culte des fontaines pourraient être recherchées, elles seraient une preuve de plus de l'importance que nos ancêtres lointains attachaient à ces sources, indispensables à leur existence.

\* \* \*

*Les routes.* — Bien avant l'occupation romaine il y avait des routes ou plus exactement des chemins frayés dans la forêt primitive. Ils suivaient les fleuves et le pied des montagnes. Tout nous indique que le sentier qui, à mi-hauteur, longeait

<sup>1</sup> Archives d'Etat. I. de Monthoux, notaire, vol. 25, f° 267. Plans à vue Banlieue de Cornavin, N° 3, Pl. 18.

<sup>2</sup> Arch. d'Etat de Pesmes. Reg. 5, f° 30. Reg. 7, f° 79. Reg. 8, f° 90. Prevôté, Reg. 12, f° 189 et suiv.

le Salève, du Coin à Veyrier, servait d'accès aux grottes et abris sous-roche à l'époque de l'homme des cavernes. Bien des indices, comme des pierres gravées (cercles et trous) disposées sur ce chemin, nous le confirment<sup>1</sup>. Il devait en être de même le long du Jura si riche en pierres à cupules et au pied des Voirons, par Cranves, St-Cergues, Langin, avec leurs dolmens et leurs refuges<sup>2</sup>. A l'époque gauloise, les chemins devaient déjà être tracés; comment César en 58 av. J.-C. serait-il parvenu si rapidement à Genève avec ses troupes, si le système routier n'avait pas encore été établi? Il en est de même pour la route du Fort-de-l'Ecluse. On ne voit pas comment les Helvètes auraient pu y passer avec tous leurs bagages, sans le secours d'un chemin déjà utilisé. La plupart de nos grandes routes, le réseau si enchevêtré de nos chemins ruraux secondaires sont donc d'origine très ancienne et antérieurs à l'occupation romaine.

L'empire n'a fait que perfectionner des chemins en usage; pour les grandes voies impériales ou prétoriennes, il a tracé des directions plus courtes et nouvelles se rapprochant le plus possible de la ligne droite. Mais à côté de ce réseau primordial, il a seulement amélioré et étendu un système préexistant. Il serait illusoire de vouloir distinguer avec précision les routes les plus anciennes des plus modernes, car les voies principales recouvrent souvent les tracés primitifs et sont celles qui par leur nature même ont été transformées parce que plus directes et plus pratiquées. Il n'est pas douteux que le réseau secondaire, moins modifié, reproduit plus exactement les vieux chemins gaulois.

Comme les fleuves, les routes ont permis aux courants civilisateurs de parvenir jusqu'à nous, et il nous paraît nécessaire d'en esquisser les directions principales. Le lac, le Rhône et l'Arve, autant que les montagnes, ont déterminé leur parcours; toutes convergent vers le point de passage inévitable de Genève, le pont du Rhône. C'est à ce nœud des circulations que les voies les plus anciennes aboutissent comme les rais d'une étoile. Sans s'avancer beaucoup, on peut assurer que déjà à l'époque du bronze un pont reliait les deux rives et deux peuples différents, qui à l'époque du fer s'appelaient Allobroges et Helvètes.

La première voie, la plus importante, qui devint la route impériale, part de Vienne, passe à Annecy (*Boutae*), le col du Châble, Landecy, Carouge. A Carouge, le carrefour antique (*Quadrivium*), à la tête du pont d'Arve, vient se joindre la deuxième route impériale, Vienne, Lyon, Seyssel, les Usses, Frangy, Viry, Perly<sup>3</sup>. Au delà de Carouge cette même artère aborde et traverse le pont du Rhône, après avoir suivi le haut du promontoire de Genève, Bourg-de-Four, rues de l'Hôtel-de-

<sup>1</sup> E. THURY dans *Le Salève*, publ. par la Section genevoise du Club alpin, 1899, p. 338 et suiv.; B. REBER, *Recherches archéologiques*, p. 156 et suiv.

<sup>2</sup> Cf. R. MONTANDON, *op. cit.*

<sup>3</sup> Pour ces voies, cf. bibliographie dans L. BLONDEL, *Les Faubourgs de Genève au XV<sup>e</sup> siècle*, 1919, p. 48.

Ville, Grand'Rue, Cité. Le pont franchi, elle suit au pays des Helvètes le bord du lac par Nyon (Colonie équestre) pour se rendre à Avenches. La route d'Annecy est certainement antérieure à l'époque romaine, elle utilise les moyens de passage naturels, comme le col du Châble, elle coupe le chemin préhistorique du pied du Salève. Son tracé a été amélioré au cours des siècles, mais ses nombreux contours montrent bien qu'elle n'a pas été créée par les Romains. Sur son parcours nous relevons les villas antiques de Neydens, Landecy, Troinex<sup>1</sup>, noyaux de villages modernes. Sur les bords du lac, mêmes constatations, de nombreux coudes, aucun plan d'ensemble. Versoix est la villa la plus importante.

L'embranchement de Seyssel-Carouge, par contre, nous paraît une œuvre romaine, les difficultés rencontrées dans la vallée des Ussets et surtout les tronçons en ligne droite conservés vers Léluiset, avant Viry, décèlent une conception suivant un plan étudié et non l'utilisation d'un ancien tracé. De même que Viry, Perly avait une villa antique.

Sur cette direction primordiale se greffent des routes qui ont aussi joué un rôle important. Celle de Seyssel, passage de l'Ecluse, Pougny, Chancy, Bernex, Lancy, Carouge, très ancienne, en partie gauloise, a été utilisée par les commerçants se rendant à Lyon, pendant tout le moyen âge. Elle empruntait à Chancy un bac, qui au XV<sup>e</sup> siècle fut remplacé par un pont de bois. Son tracé dessert de nombreux villages aux consonnances latines, la Champagne, et Bernex, le domaine du gaulois Brennos.

D'autres communications rejoignent la route impériale au centre de Genève, au Bourg-de-Four; la route du Faucigny et la route de la rive gauche du lac. La première, très ancienne, emprunte la vallée de l'Arve, par Chêne, Annemasse, Bonne, elle pénètre dans le Faucigny et se prolonge par Sallanches, Flumet, jusqu'en Tarantaise. Sur cette direction deux embranchements se détachent, par Jussy ou Ville-la-Grand, le pied des Voirons, Allinges, chemin déjà usité par les Allobroges, débouché de nombreuses agglomérations, et la route de La Roche avec la région des Bornes, que l'on a longtemps prise pour la voie impériale. La deuxième, par Frontenex, les hauteurs de Vandœuvres, Corsier, Douvaine, et le Chablais, a dû prendre une réelle valeur, parce que plus courte que celle passant par le territoire helvète pour se rendre en Valais et au Mont-Joux. Sur ce parcours s'espacent des localités, comme Vandœuvres, d'origine gauloise, Douvaine, grand centre de la période du bronze, sans compter les villas romaines comme La Grange (Frontenex), Corsier, connues par leurs substructions et les fouilles qu'on y a faites. Une doublure de cette dernière voie suivait de plus près la rive du lac, sous Coligny, Vézenaz, Corsier, puis Hermance, Yvoire.

Passons à la rive droite du lac et du Rhône. En partant du pont du Rhône, se détache sur la gauche la route dite de Peney, par Vernier, puis Russin, Dardagny,

<sup>1</sup> R. MONTANDON, *op. cit.*

Challex, Asserans, l'Ecluse, en partie tombée en désuétude, qui dessert par un embranchement les hauteurs de Bourdigny et Satigny et par une bifurcation très directe avant Vernier, Meyrin, Saint-Genis, Thoiry. Dans cette dernière localité on retrouve le grand chemin du pied du Jura, allant de l'Ecluse par Collonges, Gex, Saint-Gy, Villard, Divonne, Cheserex, Gingins, indubitablement une des vieilles voies du pays, corrigée et améliorée au cours des siècles, mais dont le tracé primitif, encore très visible, porte le nom d'« Etroz » ou « Etraz »<sup>1</sup>. De Genève encore se détache le chemin de Fernex-Gex, qui a pris une grande extension avec l'amélioration du passage de la Faucille. Tout ce réseau de la rive droite est très développé, il dessert de nombreuses localités aux origines antiques.

On peut discuter l'utilisation des passages de montagne dans l'antiquité. Nous avons vu comment de tous temps le col du Mont-de-Sion et le Fort de l'Ecluse ont été pratiqués. La question de la Faucille est plus complexe. Depuis que l'on a constaté la fausseté de l'inscription romaine de Gex (*Statio militum*), plusieurs historiens ont mis en doute l'idée de la Faucille, passage connu des anciens<sup>2</sup>. Ils lui préférèrent le col de Saint-Cergues. On a même affirmé que le passage « des Faucilles » devait être identifié avec celui de Saint-Cergues. Nous ne pouvons être d'accord avec cette interprétation, pour diverses raisons. En premier lieu, dès une époque ancienne, les sires de Gex ont possédé le château de Florimont, à cheval sur le passage<sup>3</sup>. S'il n'y avait pas eu une route fréquentée, on n'aurait pas songé à édifier une forteresse en cet endroit, aussi haut dans la montagne. Les comptes des châtelains de Florimont sont du reste instructifs : en 1326, ils nous apprennent que le dit châtelain devait surveiller les chemins de Saint-Cergues, « Les Faucilles », Chésery et La Cluse. A plusieurs reprises il est fait mention de cette surveillance<sup>4</sup>. Il ne faut pas oublier que Jean de Châlons, seigneur d'Arlay, allié du Dauphin de Viennois, passe par là avec ses troupes pendant la guerre de 1312 pour prendre La Cluse et Léaz. De même en 1476, Olivier de la Marche enlève la duchesse de Savoie et l'emmène de nuit à Saint-Claude, à cheval, par la Faucille. « Les Faucilles » et Saint-Cergues sont donc deux passages différents<sup>5</sup>. Amélioré en 1742, le chemin de la Faucille a donc été pratiqué très anciennement. Même des cols secondaires comme celui de Crozet, commandé déjà au XII<sup>e</sup> siècle par le château de Rossillon sur Villeneuve, ont servi de passage plus fréquenté qu'on ne le croit généralement.

Nous venons, très rapidement, de nommer les principales artères du pays et leurs issues. Les habitants de tous temps ont distingué ces circulations importantes

<sup>1</sup> Pour les voies du Pays de Gex, cf P. DE PONCET dans *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch.*, t. 8, p. 435 et suiv.

<sup>2</sup> C. JULLIAN, dans *Revue Etudes anciennes*, t. 21 (1919), p. 210-213; LUCIEN FEBVRE, *Les Manuscrits viographiques de Besançon*, *ibid.*, p. 215-218; *Rev. d'Hist. Suisse* 1921, p. 106.

<sup>3</sup> *Regeste Genevois*. N° 1655.

<sup>4</sup> DE PONCET, *Ms Soc. d'Hist. et d'Arch.*, n° 260.

<sup>5</sup> J. BROSSARD, *Histoire du Pays de Gex*, 1851, p. 179, 204, 234.

en les désignant du nom de « vi d'Etraz ». Cette appellation, qui provient de *Via strata*, n'est pas particulière au pied du Jura. Celle d'Annecy par Landecy portait le nom de « Grand Etraz », la voie moins importante passant par Russin celui de « Petit Etraz ». Ainsi que nous l'avons dit, les chemins secondaires ont mieux conservé les tracés anciens, plus d'un perpétue le souvenir de communications tombées maintenant en désuétude. Quelques-uns sont reconnaissables à leur encaissement, ce sont des « vi creuses » approfondies par les eaux et les charrois séculaires. Comme Galiffe, nous croyons qu'elles datent de l'époque gauloise<sup>1</sup>. Parmi ces voies, presque abandonnées, notons la « Vi de l'Etraz » qui suit la crête du Salève, baptisée pendant longtemps du nom de voie romaine. Elle est reconnue maintenant comme un chemin gaulois pratiqué pour l'exploitation du fer, dont on retrouve de nombreux gisements<sup>2</sup>. Sans doute on recourut à ce minerai pendant l'époque du fer, ou de la Tène, plutôt que de le faire venir de très loin. Il y aurait là matière à une recherche pour déterminer exactement la période d'exploitation. On arriverait à conclure que le déboisement de la montagne remonte à cette époque, qu'il est une conséquence de la fonte exécutée sur place. Les exploitations similaires sont très primitives et antérieures à l'industrie métallurgique systématiquement entreprise dans des bassins riches en minerai<sup>3</sup>.

Les chemins de dévestiture, comme les champs, ont porté des dénominations qui se retrouvent dans les cadastres du XVIII<sup>e</sup> siècle et dans les traditions populaires. Pour la plupart ces vocables rappellent des cultures ou ont trait à la nature du sol, quelques-uns nous transmettent des noms d'anciens propriétaires ou des édifices depuis longtemps disparus. En voici quelques-uns: la vi de Feigy près de Chancy, de la Croix d'Athenaz, des Meurons à Passeiry, chemin des Pacots ou des Fontaines, de la Reine, de Naret, près de Cartigny, vi de la Gandon, des Rousses, près de Genthod, de la Chambillietaz, de Perret, d'Italla près de Lajoux, du Bordet, des Couattes, de Cretay, la vy Borgne, des Pontets, de Lanna, de la Prêle, de Versolla, de Châtillon, des Putasses, du Bugnon, de Moidebin, d'Enfer, des Verchères, des Fourchès en plusieurs endroits, Es Eplases, de Ruttet, de la Petasèche, vy des Morts, de Gachet, du Polier, des Longerey, de Crousaz, etc...

Ces chemins enclosent, en les contournant, les anciennes parcelles bordées de haies épaisses et de fossés profonds.

\* \* \*

*Les marais.* — La plupart des bas-fonds, de par la nature du terrain, sont marécageux ou humides; ils ont empêché toute habitation sur d'importantes surfaces.

<sup>1</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *Genève historique et archéologique*, t. 2, p. 8 et 9.

<sup>2</sup> A. NAVILLE, *Recherches sur les anciennes exploitations de fer du Mont Salève. Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 16, p. 349-381.

<sup>3</sup> A. LÉGER, *Les travaux publics aux temps des Romains*, 1875, p. 700.

Jusqu'à nos jours près d'un tiers du pays était inutilisable pour la culture, du fait des marécages ou des ravines le long des ruisseaux. Les drainages modernes ont presque complètement fait disparaître ces inconvénients. Pendant longtemps les habitants ont tenu à conserver les marais, malgré leur faible rendement, à cause de la coupe de la bâche pour la litière des bestiaux. Une partie de ces surfaces humides était à l'origine un bien communal, mais peu à peu des parcelles étroites les subdivisèrent, afin que chacun puisse venir faire la coupe des roseaux au moment des basses eaux. Entre le Rhône et l'Arve les marécages les plus vastes étaient ou sont encore ceux de Veyrier-Troinex, quelques parties du vallon de l'Aire, sous Lully, autrefois La Praille sous Lancy, la Petite Grave; entre le lac et l'Arve, ils étaient encore plus étendus et comprenaient toute la région de la Pallanterie, Roillebot, Sionnet et les bords de la Seyme. Celui de Sanvouigle couvrait le bas-fond en dessous de Corsier. Sur la rive droite du lac et du Rhône nous connaissons les marais Saladin et du Four près de Valavran, ceux de Mategnin, de Feuillasse (desséchés), et surtout de Meyrin. Il faut se représenter l'aspect du pays, il y a cent ans encore, comme couvert de taillis humides venant jusqu'aux marécages. Au printemps et en automne une grande surface était à demi-submergée. On s'est du reste plaint que cet état de fait était mauvais pour la santé publique, les gens de Troinex disaient qu'il y avait fréquemment des fièvres.

\* \* \*

*Les forêts.* — Notre territoire se dépouille peu à peu de la parure des arbres qui couvraient autrefois le sol. Plus exactement, les forêts disparaissent, alors que des plantations nombreuses se font dans les propriétés, à la périphérie de la ville. La vie rurale antique, et celle du moyen âge jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle, ne peuvent se concevoir si l'élément de la forêt est laissé à l'arrière-plan.

Après la période froide du paléolithique, le retrait définitif des glaciers, les bois couvrent peu à peu tout le pays. Au dessous des sombres forêts d'épicéa du Jura, s'étagaient les futaies de chêne, de fayard et de châtaignier. Par place des taches de pins. Alors que certaines hauteurs molassiques n'ont jamais été pourvues que d'une végétation clairsemée et pauvre, les vallons et les bords de rivières disparaissaient sous les arbres. Le lac seul, aux époques anciennes, devait offrir un espace dégagé, qui contrastait avec la couverture forestière des rives. Les marais se confondaient avec les taillis. Pendant longtemps, la forêt demeure un obstacle au développement de l'habitation. Ceci explique pourquoi, au début, les cours d'eau et les lacs furent les voies naturelles pour pénétrer dans une région. L'homme procéda peu à peu au défrichement, mais il ne faudrait pas croire que ces coupes aient suivi une marche continue. Intenses à certaines époques, elles se ralentissent à tel point à d'autres, que les broussailles et les forêts envahissent à nouveau le sol cultivé. Aussi ne peut-on donner un tableau exact de ces variations de la couverture du terrain.

Nous savons qu'avec la civilisation romaine le défrichement devint particulièrement intense, on exportait le bois; au contraire, pendant tout le haut moyen âge la forêt reconquiert d'anciennes cultures, même d'anciennes agglomérations. Dès le XI<sup>e</sup> siècle l'homme se remet au travail, aidé par les congrégations religieuses; la culture et les prairies gagnent sur les bois. Les guerres incessantes du XVI<sup>e</sup> siècle produisent un nouveau recul des parties cultivées, les forêts restent stationnaires jusqu'à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. La proximité d'une ville comme Genève favorisa de bonne heure la suppression de la haute futaie au profit des taillis nécessaires comme bois de chauffage. Le dernier siècle a été néfaste pour nos bois, qui ont à tel point diminué qu'ils risquent de disparaître entièrement. Nous indiquerons sommairement les principales forêts qui couvraient le bas de la vallée et dont il ne reste plus que quelques lambeaux.

Les bords du Rhône conservent encore une partie de leurs bois, parce que la nature des falaises, les « crases » trop abruptes, empêchent toute autre culture. En remontant son cours, sur sa rive gauche, nous trouvons après Collonges les grands bois de Challex (cités en 1298), qui se prolongent par ceux de Dardagny et Malval mentionnés vers 1093<sup>1</sup>; avec la forêt de Russin<sup>2</sup>, citée à la même date, et la forêt d'Arnex au nord de Peicy, nous avons toute la bordure du cours de l'Allondon. L'acte de délimitation du mandement de Peney en 1358 nous donne plusieurs indications intéressantes sur l'état forestier à cette époque<sup>3</sup>. On y voit la forêt de Meyrin, du prieuré de Satigny, de Praluyer (maintenant Praley), de Foliassse, le bois de Clare (bois Clair), d'autre part, un acte de 1272 parle de la forêt de Melerea<sup>4</sup>. Nous devons ajouter les taillis du bord du Rhône et le bois de Bay, qui avec la haute futaie de Château des Bois sont les derniers restes de cette région. Plus près de la ville, « La Forêt » du Petit Saconnex, domaine de l'évêque, disparut vers 1317<sup>5</sup>. Des fragments de forêts subsistent encore le long du Vengeron, au delà de Chambésy, qui autrefois ne faisaient qu'un avec le « Bois Budé » sous Fernex; les bois de Valavran prolongeaient ceux de Versoix, de la Bâtie, de Sauverny, de Chavannes et même ceux de Divonne et du Jura.

Sur l'autre rive du Rhône et du Lac, les vestiges de bois ne sont guère plus importants. Les forêts de Lajoux, sur les bords du Rhône, ne faisaient qu'un avec les taillis du Vuache, plus anciennement avec le Mont de Sion (*Mons Essonus*) dont la forêt de Montailod est mentionnée en 1336<sup>6</sup>. En liaison avec le Salève et le Mont de Sion, nous savons qu'au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle les forêts de Viry s'étendaient

<sup>1</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 275. *Regeste*, N° 234.

<sup>2</sup> *Regeste*, N° 235.

<sup>3</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 18, p. 262.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. 14, p. 399.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. 18, p. 19.

<sup>6</sup> *Mém. de l'Institut, Genève*, t. 12, p. 53.

jusqu'à Bardonnex<sup>1</sup>, pour descendre le long de la route de Genève jusqu'au bois de Milly<sup>2</sup>, le seul qui subsiste. Les bois de Veyrier, coupés par les marais, joignaient les taillis du Salève et encore au XVII<sup>e</sup> siècle se prolongeaient jusqu'à Pinchat, Vessy, les bords de l'Arve, en amont de Carouge. Dans les bas-fonds, la plaine de l'Aire, Plan-les-Ouates, étaient presque complètement boisés; la ferme des Bois sous Lully, dernier témoin de la maison forte du Bois, était entourée par la forêt de Ver, ancien nom de Plan-les-Ouates, citée en 1301<sup>3</sup>. Sur les hauteurs, de la rive du

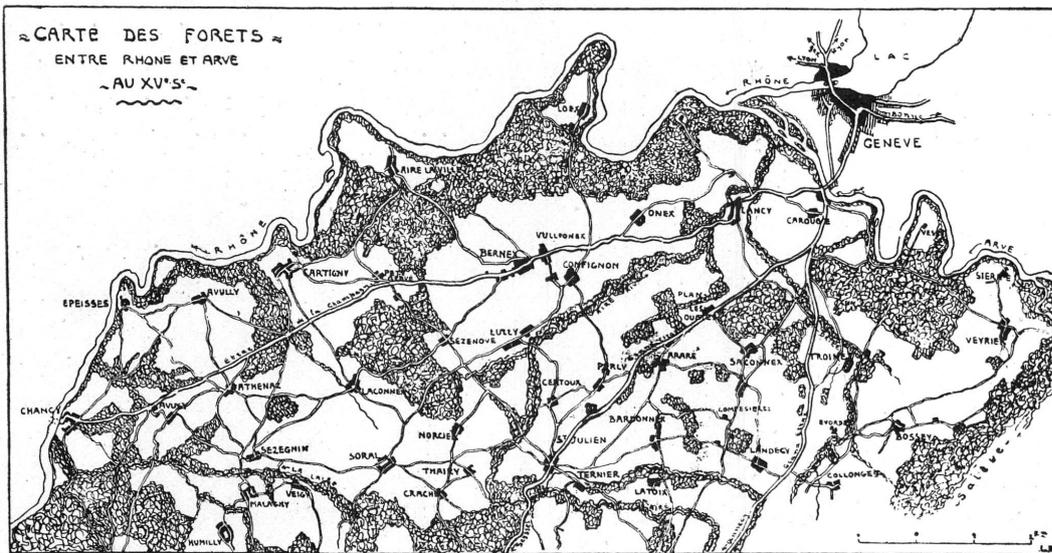


FIG. 1. — Carte des forêts au XV<sup>e</sup> siècle.

Rhône les forêts de Lajoux se continuaient jusqu'au-dessus de Chancy, puis à travers la Champagne, depuis longtemps défrichée, par Laconnex, où il existe encore des parcelles boisées, les bois d'Arandon<sup>4</sup>, à Sézenove, et les pentes jusqu'à Aire-la-Ville. En dessous de Bernex, la couverture forestière occupait non seulement les falaises du Rhône, mais Onex, les bois de la communauté de Lancy (cités en 1311)<sup>5</sup>, les bois de Meslier au-dessus de l'Arve<sup>6</sup>.

Au-delà de l'Arve, jusque proche la banlieue de Genève, les bois des Bougeries, défrichés tardivement, faisaient une ceinture de verdure autour de la ville<sup>7</sup>. Le vallon de la Seymaz avec ses bouquets d'arbres, les bois Saint-Aspre sous Coligny, étendaient au nord de Chêne jusqu'aux marais de Sionnet une zone de futaies

<sup>1</sup> DUVAL, *Ternier et St Julien*, preuve 39, en 1335.

<sup>2</sup> Archives d'Etat, St Victor, Gr. I, fo. 138 en 1343.

<sup>3</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 458 et t. 18, p. 322.

<sup>4</sup> *Ibid.*, t. 18, N<sup>o</sup> 160.

<sup>5</sup> *Ibid.*, t. 18, p. 374.

<sup>6</sup> L. BLONDEL, *La tour de Lancy*, 1924, p. 9-13.

<sup>7</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 293 en 1300; Arch. d'Etat, St Victor, R. 41 en 1380.

bien marquée<sup>1</sup>. Elle reprenait à Jussy, dans « La Forêt », domaine de l'évêque, déjà mentionnée en 1261 sous le nom de *Longa Silva*<sup>2</sup>. Cette propriété se rattachait comme nature aux bois des Voirons qui sont toujours restés très verts. Plus près du lac, le défrichement est ancien, cependant des bosquets importants ont subsisté jusqu'au lac vers Collonges et Bellerive. De Corsier à Hermance, les bois reprenaient et se joignaient aux vastes futaies de Douvaine et de Messery.

Une carte des forêts pour la région sud-ouest du territoire genevois montre comment, encore au XV<sup>e</sup> siècle, le défrichement n'avait atteint que la périphérie des villages (*fig. 1*). L'homme vivait dans des clairières aux horizons limités<sup>3</sup>. S'il ne se trouvait pas près d'une grande route, ses relations avec l'extérieur étaient rendues difficiles par les chemins bourbeux, passant à travers bois; il s'efforçait de vivre, avec les seules ressources de ses champs, voisins de son habitation. Les prairies peu développées suffisaient juste à nourrir quelques têtes de bétail. Tous les transports amenaient des complications qu'on cherchait à éviter.

Un des grands facteurs de la forêt, parsemée de multiples marais et étangs, a été de maintenir une humidité plus constante, par là un débit des sources plus régulier, un niveau d'eau élevé dans les rivières. L'industrie locale en profitait, de nombreux moulins, martinets et foules, utilisaient le courant de ruisseaux, qui nous paraissent maintenant insignifiants. La Laire, l'Aire, l'Eau Morte, la Drize, l'Allondon, le Foron, la Versoix, comptaient chacun plusieurs moulins. De plus la forêt a influencé le mode de construire de la maison rurale, dont une grande partie, la grange et les communs sont en chêne.

Autant que nous avons pu le voir, les forêts communales n'étaient pas la majorité, loin de là<sup>4</sup>. Beaucoup d'entr'elles dépendaient de prieurés, de fondations religieuses, de seigneurs féodaux, comme l'évêque, les comtes de Genevois ou de Savoie, les sires de Gex et de Faucigny. Mais peu à peu ces parcelles furent aliénées au profit de particuliers ou de petits feudataires. Ce morcellement provoqua le défrichement, car tant que les bois restèrent entre les mains de gros propriétaires, ceux-ci luttèrent contre les déprédations et la coupe franche. Les biens communaux, dans les deux derniers siècles, sacrifièrent complètement la forêt, l'influence de la ville est évidente.

\* \* \*

*Les vignobles.* — Si les bois ont couvert les trois quarts de la superficie de notre pays, il subsistait néanmoins, principalement sur les hauteurs, des parties assez arides, dépourvues de grands arbres, qui très vite furent utilisées par la culture de la vigne. Nous savons que déjà à l'époque romaine notre région produisait du vin, qu'il s'en

<sup>1</sup> Archives d'Etat, St Victor, R. 39, en 1377, bois de Choulex et Sionnet.

<sup>2</sup> *Regeste*, N° 932.

<sup>3</sup> Cf. P. AUBERT, *L'ancien parcellement des terres. Geneva*, II, p. 212, fig. 3.

<sup>4</sup> Registres des numéros suivis des mappes sardes.

faisait même un certain commerce<sup>1</sup>. Après les invasions barbares, la vigne a dû disparaître presque complètement. Nous constatons cependant que les principaux vignobles existaient déjà au début du moyen âge. Ainsi pour le coteau du Mandement de Peney, qui possède le vignoble le plus étendu, nous savons qu'en 912 on y cultivait la vigne<sup>2</sup>. Des mentions concernant les vignes des chanoines de Satigny reviennent ensuite fréquemment, en 1220, puis en 1265<sup>3</sup>. En 1022, il est question à propos de la villa d'Ecogia de deux chars de vins bus au château de Versoix<sup>4</sup>. Sur la même rive, plus près de la ville, les vignes du Petit-Saconnex sont indiquées en 1265<sup>5</sup>. Dans l'autre partie du canton, les plus grands espaces de vignes occupent les hauteurs de Bernex et Confignon, trois parcelles couvrent le terrain derrière l'église de Bernex, en 1256<sup>6</sup>. Il y avait des vignobles dispersés dans toute la région, comme à Essert et près de Viry (vers 1093-1099)<sup>7</sup>, près de Troinex et Bossey, dont le vin fait l'objet d'une donation du comte de Genevois en 1178<sup>8</sup>. Entre le lac et l'Arve, nous n'ignorons pas que la banlieue de Genève avait des vignobles près de Saint-Victor, fréquemment saccagés dans les guerres de 1307 à 1311<sup>9</sup>. Il en est de même à Coligny dont une vigne, celle de Trainant, est citée en 1309<sup>10</sup>, et surtout dans le mandement de Jussy où le clos de l'évêque, autour du château, fait l'objet d'un acte en 1266<sup>11</sup>. Dans la vallée de l'Arve des vignobles apparaissent déjà à Lachat près Bonne en 1026<sup>12</sup>. Les origines des cultures viticoles dans la région de la Côte remontent tout aussi haut, vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, à Bougel près de Bursins en 996<sup>13</sup>; de même dans le Chablais une vigne est citée dans un manse vers 1026<sup>14</sup>. Donc, presque partout, les vignobles qui ont pris une si grande extension à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, occupaient les emplacements connus sur les collines. Ils ont eu une influence indéniable sur les habitations et leurs dépendances en obligeant les agriculteurs à établir des caves et des pressoirs. De tous temps, déjà sous les Romains, on contenait le vin dans des vases en bois. Jusqu'à la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, la vigne était disposée en hutins, soit en cordons bas attachés à des arbustes taillés. Entre les lignes, suivant l'habitude méridionale, le terrain pouvait être cultivé. En Chablais, jusqu'à nos jours, la vigne pousse sur des troncs de châtai-

<sup>1</sup> R. MONTANDON, *Le commerce des vins dans la Genève gallo-romaine et l'origine de notre vignoble*. 1921.

<sup>2</sup> *Regeste*, N° 116.

<sup>3</sup> *Ibid.*, N° 584; *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 78.

<sup>4</sup> *Ibid.*, N° 166.

<sup>5</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 76.

<sup>6</sup> *Regeste*, N° 883.

<sup>7</sup> *Ibid.*, N° 238.

<sup>8</sup> *Ibid.*, N° 404.

<sup>9</sup> *Ibid.*, N° 1610, 1685.

<sup>10</sup> *Ibid.*, N° 1640.

<sup>11</sup> *Ibid.*, N° 1603.

<sup>12</sup> *Ibid.*, N° 173.

<sup>13</sup> *Ibid.*, N° 138.

<sup>14</sup> *Ibid.*, N° 171.

gniers secs, appelés « crösses ». Malgré leur rareté, des exemples de hutins se voient encore près de Valleiry et à Lathoy, mais ce type disparaît rapidement, à cause du rendement médiocre et de la qualité inférieure du vin, le salvagnin.

\* \* \*

*Parcellement des terres.* — Ce problème fort discuté touche de près à l'habitat, parce qu'il le conditionne. Il n'est pas douteux que tout notre pays présente un type de parcellement qui se retrouve ailleurs, mais qui n'est pas semblable à celui des pays d'influence germanique<sup>1</sup>. On a cherché à l'expliquer par des questions de races. Nous avons montré ailleurs en quoi ce morcellement possède des caractères bien définis, qui remontent certainement à une haute antiquité, tout au moins pour le procédé employé<sup>2</sup>. Qu'on déclare ce système celtique, par opposition au principe germanique, toujours est-il qu'il en diffère essentiellement. Tous deux proviennent du défrichement de la forêt primitive, mais alors que dans les régions purement germaniques ou du nord, les divisions affectent la forme de lots étroits allongés et parallèles, chez nous et dans toute une partie de la France, les parcelles présentent un contour irrégulier, mais se rapprochent du carré. Sans doute la nature accidentée du terrain oblige à une division plus irrégulière qu'en plaine, mais même dans les parties où le sol est plan, ce principe ne souffre guère d'exceptions. Il faut mettre à part les terrains nouvellement conquis sur des alluvions, comme les champs d'Aire-la-Ville, au bord du Rhône, ou sous Russin. Là les divisions sont étroites, en bandes, elles ne rappellent en rien le parcellement primitif, leur aspect prouve indirectement l'antériorité des autres morcellements, qui procèdent d'un autre type.

Nous savons que l'administration romaine préconisait la division agraire en quadrilatère, et qu'elle a cherché à appliquer ce principe dans tous les territoires coloniaux. Mais il ne pouvait en être de même partout où, déjà avant leur arrivée, les Romains trouvèrent des terrains exploités et divisés par les populations autochtones. Les Gaulois, agriculteurs et sédentaires, avaient déjà par le défrichement conquis à la culture ou pour des prairies des espaces assez étendus autour de leurs villages. Après la défaite des Helvètes, en 58 av. J.-C., les Allobroges durent sur l'ordre de César leur fournir d'importantes quantités de blé, ce qui prouve bien la culture des céréales et l'existence de champs aménagés. Qui dit culture, dit agglomérations rurales, chemins et routes, défrichements.

Si nous prenons un plan de forêt, nous constaterons, qu'à moins d'appartenir à une communauté ou à un grand propriétaire, il existe déjà des divisions internes, dans la forêt elle-même. Les unes sont naturelles, les autres artificielles. L'étude des textes du moyen âge nous montre que ces limites sont définies soit par des pierres,

<sup>1</sup> Cf. sur cette question: A. MEITZEN, *Wanderungen, Anbau u. Agrarrecht der Völker Europas*, 1895.

<sup>2</sup> L. BLONDEL, *Origine et développement des lieux habités*, 1915; P. AUBERT, *Genava*, II, p. 206 et suiv.

bornes, soit par des grands arbres, le plus souvent par des fossés. Ainsi un texte de 1154 des chartes de Chésery dit à propos d'une forêt à Malval que les limites vont jusqu'aux grands chênes qui font le tour du bois (*usque ad validas quercus per circuitum nemoris*); ailleurs on parle des pierres<sup>1</sup>. Dans la donation d'Hugues de Viry à la chartreuse de Pomier en 1233, on indique dans les limites la pierre avec le signe de croix et une pierre naturelle avec trois pointes<sup>2</sup> (*ad lapidem tricornutum*). Quelques-unes de ces pierres bornes ont limité des territoires ou des dîmes; ce pouvaient être des monuments mégalithiques comme le menhir de Pierre Grand à Troinex<sup>3</sup>. Un des systèmes les plus employés était le creusage de fossés accompagnés de grands arbres taillés ou « callots ». De nos jours encore, surtout à la montagne, l'usage s'en est conservé, à l'exclusion de véritables bornes en pierre.

Une fois la forêt divisée, le défrichement s'est opéré à l'intérieur de ces cloisons. Quand la coupe absolue n'affectait qu'une parcelle, naissait la clairière, mais quand le défrichement s'étendait à plusieurs divisions on voyait se produire le résultat suivant: les anciennes limites, arbres, fossés, haies, subsistaient intégralement, entre les diverses parcelles. De là cet aspect si particulier de notre campagne, aspect qui tend à disparaître (*fig. 2*). C'est le système du bocage, qui provient directement du défrichement de la forêt, mais d'un défrichement incomplet. Bien des actes montrent ce processus de la disparition des bois. On voit par exemple, en 1374, que les limites d'un pré vont jusqu'aux sises (haies) et aux fossés (*per quedam terralia et quasdam seysias*)<sup>4</sup>; ailleurs ce sont les arbres et aussi les fontaines<sup>5</sup>.

Déjà Maury indiquait ce mode de défrichement: « Les cultures s'établirent d'abord en dehors des forêts et les clôtures ne furent point plantées sur un sol préalablement déboisé. Mais dans d'autres districts au contraire, dans ceux qui ont reçu le nom de bocages, et qu'on rencontre principalement dans l'ouest de la France, les haies renferment des arbres et des buissons, restes évidents des forêts primitives, qui indiquent non seulement l'essence jadis dominante, mais encore la nature et la qualité du sol la plus convenable à ces essences<sup>6</sup>. » M. André Cholley écrit à propos de notre région qu'à côté de l'aspect herbager, « l'aspect de bocage constitue le deuxième élément caractéristique du paysage de l'avant-pays, type bocager particulier, adapté en quelque sorte à des terrains en pente, et réduit aux haies et aux lignes d'arbres qui enclosent les champs. Cet ensemble semble aussi artificiel que le premier, il est toutefois plus ancien<sup>7</sup>. » Il indique plus loin qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle on se plaint

<sup>1</sup> *Mém. Institut Genève*, t. 12, p. 16.

<sup>2</sup> DUVAL, *op. cit.*, preuve 26.

<sup>3</sup> *Regeste*, N° 1000 en 1266.

<sup>4</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 18, p. 322.

<sup>5</sup> Par exemple le chêne de Moye près Troinex, dans la même région la fontaine de Tempenat. *Regeste*, N° 1001.

<sup>6</sup> A. MAURY, *op. cit.*, p. 270.

<sup>7</sup> ANDRÉ CHOLLEY, *Les préAlpes de Savoie et leur avant-pays*, 1925, p. 327.

de ce qu'on laisse pousser ces haies d'une manière exagérée au détriment des chemins. Cependant des personnalités comme le marquis Costa de Beauregard encouragent leurs compatriotes à développer cette ancienne coutume de clore les champs et prés avec des haies vives et des arbres, car les terres et les récoltes sont ainsi mieux garanties contre les déprédations des animaux, le passage des chars et la violence des vents. De plus, le bétail trouvait là sa nourriture, le « feuillerin ». La forêt subsiste

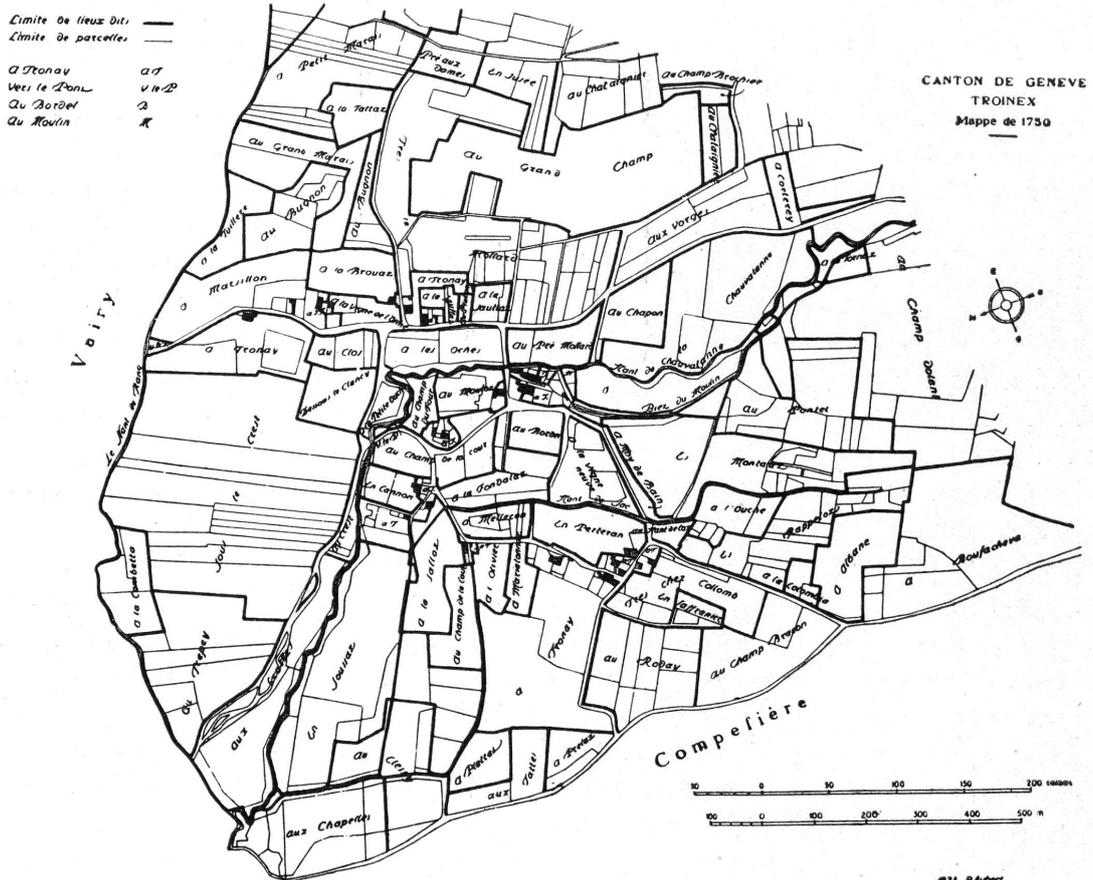


FIG. 2. — Carte des lieux dits à Troinex en 1730.

là où le terrain n'est pas propice à la culture. Notons en passant que les arbres non seulement ont servi de limites mais ont dû être l'objet d'une certaine vénération <sup>1</sup>.

Dans cette dernière étape du morcellement avec les bordures de haies et d'arbres, la parcelle prend un nom, un « lieu dit »; ces dénominations se sont transmises de siècle en siècle. Leur nomenclature et leur juxtaposition montreraient les parcelles

<sup>1</sup> A côté du chêne de Moye à Troinex, le « Gros chêne » qui a donné son nom au village de Chêne et qui a toujours servi de limite (*Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. 14, p. 293, en 1301); ailleurs ce sont quatre arbres qui font l'office de bornes (*Ibid.*, t. 7, p. 339).

primitives de défrichement. Je dis primitive, car à l'intérieur de ces blocs on trouve d'autres divisions, celles des champs et des cultures qui sont variables. Dans ces vocables il y en a qui embrassent des espaces relativement grands et qui se superposent à des appellations secondaires. Ce sont les premiers qui se rapportent au défrichement primitif.

Dans la troisième étape de parcellement, les haies et les arbres disparaissent, il ne reste plus que des bornes et le plus souvent la dénomination se maintient, dernière trace des âges antérieurs.

La persistance de ces « lieux dits » est étonnante. Il est évident qu'il y en a de nouveaux, mais dans les actes notariés, les reconnaissances féodales, on rappelle soigneusement ceux qui sont tombés en désuétude. Il arrive aussi que le nom primitif ne désigne plus qu'une partie de la parcelle originaire. Cette mosaïque de blocs irréguliers, bordés de haies, est encore très visible dans les régions comme Bernex, Onex, où près des bois on voit tout le processus, de la forêt au déboisement absolu. D'autres parties du canton ont conservé encore intact ce principe. Nous avons en plusieurs endroits recherché la persistance de ces dénominations. Nous en avons retrouvé plusieurs dans la région voisine du pays de Vaud, du XI<sup>e</sup> siècle; plus près de Genève, il nous manque des points de contrôle, à cause de la rareté des actes très anciens.

Cependant nous pouvons signaler le pré dit « Bruel » (*cognomine Bruel*), près de Satigny<sup>1</sup>, mentionné en 1220, le pré dit « Briconan » sous Saconnex dans le domaine d'Oujon, maintenant « Au Jonc », donné par Humbert de Saconnex en 1278<sup>2</sup>. De nos jours le pré s'appelle encore « Braconant ». « Cornavin » apparaît en 1265<sup>3</sup>. Il y aurait d'autres exemples, mais ceux-ci suffisent pour prouver la permanence de ces vocables appliqués aux anciennes parcelles, permanence aussi certaine que celle des noms de localités, de villages.

Il nous reste à signaler la division des propriétés perpétuées au haut moyen âge : les manses. Le manse « est une habitation rurale d'un colon et de sa famille avec un fonds de terre suffisant pour fournir à leurs travaux et subsistance »<sup>4</sup>. Il aurait eu 12 journaux et serait traduit par le mot mas. Dans les capitulaires de Charlemagne on voit que le manse comprend des terres labourées avec des prés, des bois et des pâturages. De nos jours la question a été reprise et il semble bien, que comme l'indique Pappias, le manse comprendrait environ 12 journaux. Peut-on assimiler le parcellement primitif à la notion du manse ? Je ne le crois pas. Ce sont deux éléments distincts. Un manse a pu comprendre un ou plusieurs « lieux dits », d'autant

<sup>1</sup> *Regeste*, N° 584.

<sup>2</sup> *Mém. Institut Genève*, t. 10, p. 5. Plan français, Saconnex-le-Grand, section B, N°s 51, 53, 65, 66.

<sup>3</sup> *Regeste*, N° 982.

<sup>4</sup> *Mém. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève*, t. I, p. 152; *Mém. Soc. d'Hist. Suisse romande*, t. 3, p. 56, note; DUCANGE, *Diction.*, article *mansus*; LE FORT, *Mns*. N° 58, Soc. d'Hist. Genève.

plus qu'outre les terres de labour et les prairies, il y avait des bois. Il n'est pas non plus indiqué que cette propriété soit d'un seul tenant. La notion de propriété, unité agraire, sociale, est indépendante du parcellement primitif. Nous verrons par contre plus loin, que le manse a eu de l'influence sur le groupement des habitations et certaines de leurs dispositions.

\* \* \*

*Les lieux habités.* — Nous venons d'examiner les différents éléments du problème en rapport avec l'habitat, soit les eaux, les routes, les forêts, les marais, certaines cultures comme la vigne, enfin le système de défrichement. Nous pouvons nous demander dans quelle mesure ils ont déterminé les agglomérations. Dans ce domaine il n'y a rien d'absolu, chacun des éléments géographiques a été contrebalancé par des conditions économiques.

En résumé l'établissement humain dans notre région est le suivant. Les premiers hommes ont vécu au pied des parois du Salève, surtout au-dessus de Veyrier, dans des abris sous-roche <sup>1</sup>. La plaine, des siècles plus tard, devenant habitable, les centres humains se déplacent et viennent occuper les bords du lac; c'est l'époque néolithique des stations lacustres. Simultanément ces peuplades habitent sur terre les points rapprochés des montagnes, le pied du Jura, du Vuache, du Salève et des Voirons. Quelques objets indiquent aussi qu'ils ont suivi le Rhône, des trouvailles isolées ont été faites à Passeiry, à Chèvres. Pendant la période du bronze, les stations lacustres se développant ainsi que les rives, les mêmes points au pied des montagnes continuent à être habités. Dans la plaine, la ligne du Rhône et de l'Arve se développe avec Epeisses, Chèvres et les environs de la Jonction. A l'intérieur des terres, le long des futures voies de communication, à Saint-Julien, hauteurs de Pressy-Vandœuvres, Corsier, Jussy et surtout Douvaine, les traces humaines deviennent plus fréquentes. La première période du fer, par contre, est une période de recul dans la population, quelques points de trouvaille seulement se répartissent près du lac, à Genève, Bellevue, Versoix, Hermance, le long du Rhône à Aire-la-Ville, près des montagnes vers Troinex, Vétraz, Cranves, avec des refuges au Vuache et au Petit Salève. La dernière époque du fer ou de la Tène montre une reprise des établissements humains dans toute la plaine, le long du Rhône, Pougny, Chancy, Passeiry, Peney, sans compter le promontoire de Genève; une plus grande dispersion le long des chemins, Soral, Onex, Landecy, Meyrin, Chêne, Thônex, le pied du Salève, puis la route du lac vers Corsier et Douvaine.

Avec la civilisation romaine, la plus importante, la plupart des villages que nous connaissons sont constitués et se répartissent dans tout le territoire. Pendant les siècles suivants, la population diminue, on trouve cependant de nombreux cime-

<sup>1</sup> On peut suivre cette évolution d'après la carte archéologique de R. MONTANDON, *Genève, des origines, etc.*

tières barbares. Peu à peu la prospérité revient et les villages se reconstituent partout pendant la période épiscopale. Mais les guerres féodales et surtout celles du XVI<sup>e</sup> siècle font disparaître bien des lieux habités; dans les villages la baisse de la population est sensible. Ce n'est que lentement, à partir du XVIII<sup>e</sup> siècle, que les agglomérations rurales reprennent vie<sup>1</sup>. Peu à peu, à côté des anciens centres villageois, viennent maintenant se fixer des villas de citadins. Genève, le centre d'attraction, modifie au loin dans les campagnes l'aspect primitif des habitations et leur groupement.

L'emplacement des villages est très varié dans notre pays, cependant les lieux habités les plus anciens semblent se répartir entre le fond du bassin et la surface des plateaux, sur les collines et les versants, surtout sur les replats qui sont recouverts de dépôts morainiques ou fluvo-glaciaires en évitant la molasse pure. Le manque de sources, comme nous l'avons vu, a obligé l'homme à se fixer au-dessus des cours d'eau, il a évité les marais. Partout où il y a des fontaines naturelles la situation des villages est toute donnée, exemple Ecogia, Sézegnin. Il est incontestable que dès les âges les plus reculés, la notion de défense et de site a été un facteur prépondérant; on a recherché des éperons, des hauteurs. Plus d'un château féodal a succédé à des retranchements préhistoriques, d'autres ont supplanté les ruines d'une villa romaine. La tour de Langin était déjà un emplacement utilisé à l'époque de la pierre polie<sup>2</sup>, le château de Corsier et son église couvrent les substructions d'un établissement romain<sup>3</sup>.

Il est difficile de dire si certaines routes ont précédé les habitations, mais il est incontestable qu'une fois établies ces routes ont contribué à l'accroissement de l'habitat. Les voies, pendant longtemps, ont recherché le bord des plateaux et des replats, ce qui fait que la zone des versants a été la plus peuplée du pays. Certains villages, comme le Plan-les-Ouates, semblent nés de la route, d'autres comme Laconnex, Chancy, d'un croisement, d'un carrefour. Il est non moins probable qu'un hameau comme Epeisse doit son existence à sa situation, sa position fortifiée sur le Rhône. Hermance aussi n'est devenu un bourg qu'à cause de son excellente valeur défensive. Un village comme Gaillard, sur un éperon de l'Arve, n'a pris son importance, bien plus grande autrefois que maintenant, qu'en raison de son château. On voit combien tous ces domaines se pénètrent et se combinent.

\* \* \*

Nous ne voulons pas ici décrire l'aspect de ces villages et leurs particularités, leur orientation par rapport aux routes, leur forme. M. P. Aubert le fera plus loin.

<sup>1</sup> J.-B.-G. GALIFFE, *op. cit.*, t. 2, p. 21-22.

<sup>2</sup> MONTANDON, *op. cit.*, p. 174.

<sup>3</sup> Procès-verb. Soc. d'Hist. et d'Arch. Genève, 28 janvier 1847, 22 avril 1847, 27 janvier 1848; *Mém. de la Société*, t. 23, p. 295; *Journal de Genève*, 21 mai 1840.

Nous voulons seulement discuter ici un problème spécial, la dissémination des villages. A peu d'exceptions près, à part les bourgs (Versoix, Hermance) qui ont été fortifiés, nos villages ne constituent pas une agglomération compacte, ils forment une succession de hameaux qui ne se touchent pas. En somme, malgré l'apparence, l'habitation est dispersée. Chacun de ces hameaux portait autrefois un nom et possédait des communaux particuliers, mais l'ensemble de ces hameaux dans un rayon donné portait une dénomination commune, celle que les villages conservent encore et qui pour le plus grand nombre, se rapporte à un propriétaire gallo-romain. Le village, dans son ensemble, est le centre de la paroisse, héritière du *fundus* de la villa antique. Cette dissémination est un fait général, elle augmente à mesure que l'on pénètre plus avant dans la région alpine. Nous croyons, avec M. Cholley, que les habitations isolées et les petits hameaux sont des formes initiales du peuplement.

Partout où cette formation existe encore, on doit la considérer comme un type de peuplement qui n'a pas eu son développement complet, il n'existe plus là où la localité est devenue très prospère. On peut s'en rendre compte à Bernex, où l'importance de la route a fini au XIX<sup>e</sup> siècle par unir les différents mas du village avec Vullionex. Cette forme d'habitat est aussi due au terrain assez coupé, aux communications difficiles. En opposition avec ce phénomène, il apparaît curieux que dans chacun de ces hameaux les maisons soient jointes et agglomérées, faisant front à la rue ou à la cour.

Les villages genevois sont donc constitués par une succession de hameaux dont les maisons sont mitoyennes. Cette disposition vraisemblablement remonte à l'époque romaine. A cette époque les manses comprenaient quelques maisons de colons dispersés sur le domaine de la villa<sup>1</sup>. Les petits hameaux sont les successeurs de ce dispositif éparpillé, les manses. Nous pouvons d'autant plus souscrire à cette idée, en reconnaissant que la plupart de nos villages sont nés autour d'une villa antique rustique et qu'ils portent le nom de ce propriétaire. Ainsi à Perly, nous avons pu situer l'emplacement de la villa; elle ne se trouve pas juste sur l'emplacement du village actuel, mais entre deux des hameaux; ces derniers sont donc à la périphérie de la villa, au lieu où s'élevaient les maisons des colons<sup>2</sup>. D'autre part les agglomérations gauloises préexistantes ont été romanisées, leurs propriétaires aussi, ce qui revient au même résultat, car ils ont appliqué les mêmes principes que dans les nouveaux habitats. Si, d'une manière générale, la forme des villages, tout au moins cette disposition en hameaux, remonte à la civilisation romaine, cela ne veut pas dire que la situation de ces villages ne soit pas plus ancienne.

<sup>1</sup> CHOLLEY, *op. cit.*, p. 621

<sup>2</sup> *Genava*, III, p. 62.

*L'habitation.* — Peut-on, par analogie, en inférer que le type de la maison même remonte à cette époque ? Nous ne le croyons pas, du moins pour la totalité des éléments qui la composent. Son plan est extraordinairement primitif et médiocrement évolué. Je connais peu de types plus élémentaires, qui se soient maintenus avec moins de confort et de perfectionnements. Aussi haut que l'on recherche dans les documents historiques, elle se retrouve identique, cette maison rurale. Celle du XIX<sup>e</sup> siècle ne diffère pas fondamentalement de celle du XIV<sup>e</sup> siècle. L'unité de base de ces constructions est l'« épouais » ou « épued », soit « une division » de la maison<sup>1</sup>. Une maison complète comprend 4 épouais, en général parallèles : 1) l'habitation, 2) la grange, 3) l'étable et quelquefois 4) la remise. En plus de cela on rencontre deux types en élévation, pour la partie de

l'habitation : celle qui n'a que le rez-de-chaussée habité, et celle en hauteur. Dans le premier type l'appartement occupe seulement le rez-de-chaussée, au-dessus est un grenier ; dans le second type l'appartement est à l'étage, on y accède par un escalier extérieur ; au rez-de-chaussée, l'écurie, un réduit pour les provisions ou la cave.

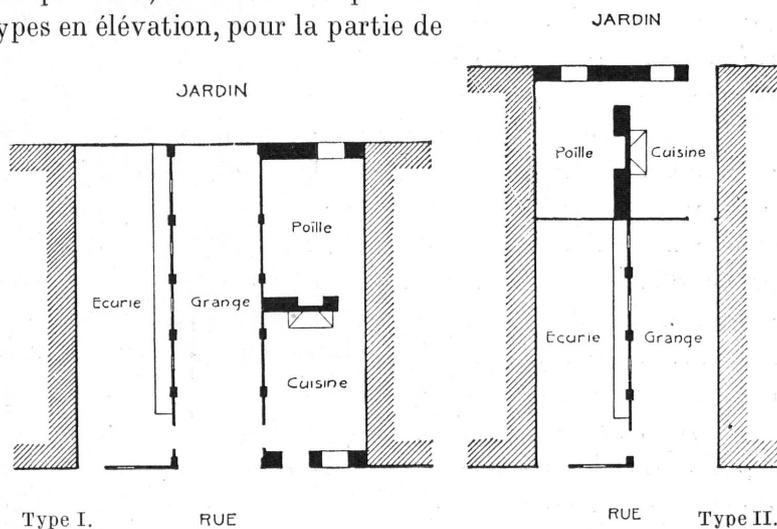


FIG. 3. — Plans d'habitations rurales.

M. Cholley croit ce deuxième type plus ancien, surtout quand il ne possède que deux épouais, l'habitation et la grange en forme de quadrilatère<sup>2</sup>. Il répondrait à des domaines peu développés de 1 à 5 hectares, avec récolte de foin peu abondante. Le premier type, ancien aussi, serait adapté à un domaine plus étendu et supplante-rait peu à peu l'autre, celui en hauteur. Nous ne contestons pas ces données qui peuvent être vraies pour la Savoie, surtout près d'Annecy, mais pour notre région nous croyons le type I avec rez-de-chaussée habité plus ancien. Il est vrai que nous avons rencontré la maison en hauteur dans de très vieilles habitations comme à Sézenove et Puplinge. Par extension, il y a eu un mélange de ces deux types, mélange venu de partages de la propriété ; on a créé des appartements au rez-de-chaussée et au premier.

<sup>1</sup> *Epuerium sive membrum unius domus*, 1457, Archives d'Etat, H. Perrod, not, vol. 17, f<sup>o</sup> 282. CHOLLEY, *op. cit.*, p. 606.

<sup>2</sup> CHOLLEY, *op. cit.*, p. 607.

De toutes manières, que l'appartement soit au rez-de-chaussée ou au premier, sa composition reste identique, l'habitation est toujours sous le même toit que la grange. Elle forme un épued et compte deux pièces engagées, l'une derrière l'autre. Les reconnaissances féodales mentionnent fréquemment ce dispositif. Ainsi en 1349, au hameau de l'Orme, dépendant de Sionnet, on indique un partage de maison où chacun a la moitié d'un « espuer » (*medietas unius espuer domus*)<sup>1</sup>; ce terme se retrouve dans toute une partie de la Haute-Savoie, aussi bien dans le Genevois, le Faucigny qu'une partie du Chablais. En effet le plan est partout identique, ce qui ne veut pas dire qu'en élévation la maison soit semblable. Un acte de 1427, dans un partage de deux chosaux, à Gy, mentionne aussi la division de deux épueds soit « thies » (*duobus spodiis seu thies, duorum casalium*), on y parle de l'épued de la cuisine (*spodii coquine*)<sup>2</sup>.

L'épued est donc l'élément primitif de la maison, réuni à celui de la grange il forme presque un carré. L'habitation seule présente un rectangle allongé. M. Aubert indique plus en détail les variantes des différents types (*fig. 3*)<sup>3</sup>. L'habitation, au lieu d'être parallèle, est quelquefois derrière la grange et l'écurie<sup>4</sup>.

Nous n'avons pas pu trouver que l'on employât le mot épued sur la rive droite du Rhône; c'est un terme savoyard dont l'origine ne nous est pas connue. Godefroy indique pour espuer, un pieu, un poteau<sup>5</sup>. Ce mot dériverait-il de la division en poteaux que l'on retrouve dans la grange et qui séparait d'un côté l'habitation de la grange, de l'autre l'écurie de la grange, dispositif très primitif pour supporter le toit ? C'est possible. Dans un acte de 1527, concernant une maison à Carouge, il est fait allusion à ce dispositif<sup>6</sup>. On y décrit le partage d'un épued de maison avec les édifices dépendant de cet épued, sauf le contrefort et le jardin adjacent à cet épued. Les deux frères qui se partagent cette maison doivent clore entre eux la paroi en sapin, l'un des deux cède en partie un épued de grange, de bas en haut, avec une paroi de poutres et de colonnes en sapin (*tradit in parte unum spodium grangie de basso in altum cum una pariete lonnorum et colonarum nemoris sapini*). Ce texte prouve en tous cas que les divisions naturelles se faisaient suivant les colonnes.

\* \* \*

D'où provient le plan de l'habitation ? Nous connaissons mal la maison de campagne gauloise, nous savons que dans les *oppida* elle dessinait un quadrilatère, contenant une seule pièce avec le foyer. Les murs au moins dans les fondations

<sup>1</sup> Archives d'Etat. Jussy, Gr. 3, f° 80.

<sup>2</sup> Archives d'Etat, H. Perrod, not., vol. 2, f° 21.

<sup>3</sup> P. AUBERT, *L'ancienne maison rurale dans le canton de Genève. Genava I*, p. 132.

<sup>4</sup> Archives d'Etat. Montfort, 2, f° 398 en 1529: *Item quandam domum duorum expuerorium scilicet cameras, grangiam et le feny ante et retro, cum curtilli retro curtinis ante.*

<sup>5</sup> F. GODEFROY, *Dictionnaire de l'ancienne langue française.*

<sup>6</sup> Archives d'Etat. Compois not. vol. 6, f° 263.

étaient en pierres sèches liées par de la terre battue, au-dessus les parois étaient en bois ou en clayonnage, la couverture en paille<sup>1</sup>. Jusqu'à nos jours, les maisons rurales ont conservé des procédés semblables, le torchis pour certaines parois, le bois pour la grange, le chaume pour beaucoup de toits, le caillou de rivière pour les murs. Les demeures antérieures aux Gaulois, depuis les néolithiques, étaient de simples huttes, rondes ou carrées, en bois, branchages, crépis d'argile et paille, elles



FIG. 4. — Maison avec escalier extérieur à Aire la Ville.

recouvraient des fosses avec des foyers enfoncés dans le sol. Les demeures lacustres voisines étaient plus vastes. Nous sommes persuadés que les populations allobroges, romanisées, ont conservé longtemps le type primitif gaulois. Seuls les matériaux furent d'abord améliorés. La pierre a supplanté le bois dans l'habitation, la tuile s'est généralisée, sans supprimer complètement le chaume. L'évolution a dû être très lente, beaucoup de maisons, même fort tard, sont restées construites en bois.

Nous ne connaissons guère mieux la maison de paysan à l'époque romaine, tout au moins celle qui dépendait d'une grande villa rustique. Des villas complètes

<sup>1</sup> J. DÉCHELETTE, *Manuel d'Archéologie préhistorique*, t. 2, p. 952 et suiv. ; L. BLONDEL, *Habitation gauloise de l'oppidum de Genève*, Genava, IV, p. 102.

avec toutes leurs dépendances ont rarement été explorées. Cependant celle de Chiragan, mise à jour, montre toute une série de maisons agricoles des colons qui vivaient sur le domaine<sup>1</sup>. Pour la plupart elles ont deux divisions en profondeur, en particulier la demeure du jardinier; leur construction est purement établie selon les procédés romains.

Nous croyons que dans notre région la maison rurale a conservé des éléments antérieurs à l'époque romaine, certains matériaux primitifs ont même persisté, la maçonnerie, sous l'influence latine, est devenue plus générale, la tuile est devenue d'un usage fréquent. La pièce primitive, la cuisine, remonte aux âges antérieurs, gaulois; par gaulois nous entendons la période avant César. A cette cuisine, où se trouve le foyer familial, on ajoute pendant les siècles de l'empire une seconde pièce ou « poille ». Le fait que la cuisine restera toujours la première division de l'habitation par laquelle on pénètre, enfin que jamais la salle suivante n'a d'issue directe sur l'extérieur, indique bien l'antériorité de la cuisine et l'adjonction postérieure du poille. Les agriculteurs romanisés ont trouvé l'ancienne pièce unique insuffisante, ils ont cherché un élément de confort de plus, la chambre à coucher. Chose curieuse, même jusqu'à nos jours, la cuisine sert fréquemment de pièce de repos avec un lit, dernière réminiscence de la salle unique primitive. La cheminée aussi, autrefois en bois, a conservé longtemps des dispositions extrêmement vieilles.

La formation du type en hauteur est plus difficile à expliquer. De tous temps on a distingué dans les actes les maisons basses, et les maisons hautes, plusieurs passages du XIV<sup>e</sup> siècle en font foi. Pour nous, le type en hauteur, bien qu'il ait conservé des dispositions peu évoluées, est postérieur à l'habitation uniquement au rez-de-chaussée. Si l'on pouvait prouver que les maisons, avec logement au premier, ne se rencontrent que dans les vignobles, avec cave au rez-de-chaussée, il faudrait chercher l'évolution de ce type au moment de l'introduction de la culture de la vigne. Cela semble être le cas près d'Annecy, mais non chez nous, car la pièce du rez-de-chaussée est rarement une cave. De toutes manières la maison haute date de l'époque romaine, de même que l'escalier extérieur, à l'aspect méridional (*fig. 4*). En somme, le plan le plus ancien serait à deux épueds, formant dans l'ensemble un carré, d'un côté l'épued de l'habitation avec rez-de-chaussée habité, de l'autre la grange avec l'écurie, dans le second épued. L'orientation des maisons en forme de rue, leur mitoyenneté, sont des éléments latins, on ne retrouve pas ce dispositif dans les maisons gauloises même dans des agglomérations importantes. Ainsi à Bibracte, les édifices privés sont séparés les uns des autres et leur orientation est très variable le long de la rue<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> LÉON JOULIN, *Les établissements gallo-romains de la plaine de Martres, Tolosanes*, 1901, p. 42, N<sup>o</sup> LIV.

<sup>2</sup> DÉCHELETTE, *op cit.*, t. 2, p. 949.

Il nous reste à examiner l'aire de dispersion du type de la région genevoise. Nous avons vu que, dans ses grandes lignes, son plan se retrouve assez loin, dans l'ancien diocèse de Genève, soit : le Bas-Chablais, le Faucigny, le Genevois, presque tout le pays de Gex, une partie de la Côte, là où les maisons n'ont pas été trop modifiées par l'influence bernoise. Mais si ce plan reste assez analogue, il n'en est pas de même de l'aspect extérieur. Dès qu'on s'élève un peu, les toits se modifient, ils prennent plus d'inclinaison, le bois est beaucoup plus utilisé. L'élément géographique intervient. Aussi le type de plaine, de la campagne genevoise, ne dépasse guère la vallée moyenne de l'Arve; il en est de même en Chablais, où très vite on rencontre des petits chalets, des greniers à bois comme dans le Bas-Valais, et où l'on sent l'influence alpine. Un de ces greniers isolés existe encore à Monthoux. Jusqu'au Vuache et au Mont-de-Sion nous n'avons guère trouvé de modifications importantes. Par contre, dans le pays de Gex, il y a un mélange de la maison jurassienne et du Plateau Suisse <sup>1</sup>, qui ne se fait pas sentir jusqu'aux portes de Genève, car la région de Satigny est bien identique à la maison de l'autre rive. Les murs en calcaire supplantent le bois, l'aspect général de l'habitation est celui d'un pays plus rude.

Enfin un élément nouveau s'introduit dans l'habitation, le corridor, qui n'existe pas dans la maison genevoise. Un acte de 1513 fait mention à Ornex d'une habitation avec deux chambres et un corridor ou « puerchouz » (*cum ambulatorio seu puerchouz* <sup>2</sup>). La maison type que nous avons prise comme base de ces recherches, avec son toit très plat, avançant sur la façade, occupe donc principalement le centre de la dépression entre le Jura et les Voirons.

Nous pouvons conclure que soit le plan de la maison, soit la disposition des agglomérations rurales, sont héritières de la civilisation gallo-romaine. Le climat, l'altitude, les vents, la neige, ont obligé à modifier l'apparence de l'habitation, plus que sa distribution intérieure. Malgré les nombreux facteurs économiques, le développement des communications, le perfectionnement des matériaux, la demeure rurale genevoise est restée jusqu'à nos jours proche d'un type très ancien et peu évolué. C'est à ce titre qu'elle offre un intérêt particulier et un charme pittoresque qui n'échappent à personne.

<sup>1</sup> J. HUNZIKER, *La maison suisse d'après ses formes rustiques et son développement historique*. 1902-1903.

<sup>2</sup> Archives d'Etat. Richardet not., vol. I, f° 227.

